

ASA de la Chapelle Montabourlet
Mairie
24320 La Chapelle Montabourlet

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 29 Février 2024 à 10h00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	4
Présents	3
Représentés	0
Absents	1

Le Syndicat de l'A.S.A de la Chapelle Montabourlet s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Mr RENAUDEAU Eric

Mr Chapuzet Luc est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2024_S_1

Objet : Approbation du compte administratif du Président

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr RENAUDEAU Eric, après s'être fait présenter :

- * le Budget Primitif,
- * le détail des mandats délivrés,
- * les bordereaux de titres de recette,
- * le Compte Administratif.

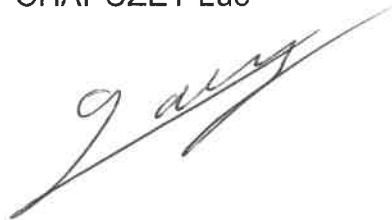
Considérant que Mr Giraud Pierre, ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice écoulé, les finances de l'Association, en provisionnant le recouvrement de toutes les créances et en n'ordonnant que les dépenses justifiées,

Le Syndicat après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 3 Voix contre : 0], décide :

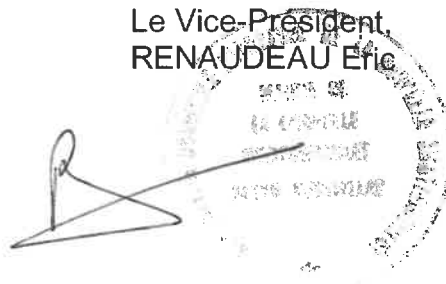
d'APPROUVER l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen et DECLARE toutes les opérations de l'exercice définitivement closes et les crédits annulés.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
CHAPUZET Luc



Le Vice-Président,
RENAUDEAU Eric



Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le et de l'envoi au service de tutelle. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours, dans les deux mois qui suivent la date d'affichage, au Tribunal Administratif de Bordeaux.

ASA de la Chapelle Montabourlet
Mairie
24320 La Chapelle Montabourlet

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 29 Février 2024 à 10h00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	4
Présents	3
Représentés	0
Absents	1

Le Syndicat de l'A.S.A de la Chapelle Montabourlet s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Mr RENAUDEAU Eric

Mr Chapuzet Luc est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2024_S_2

Objet : Affectation du résultat de l'exercice

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr RENAUDEAU Eric, Vice-Président, après avoir examiné le Compte Administratif 2023 et avoir constaté :

- le résultat de fonctionnement à affecter :

- * résultat de l'exercice : 1 002.62 €
- * résultat antérieur : 81 363.42 €
- * TOTAL A AFFECTER : 82 366.04 €

- le besoin de financement de la section d'investissement :

- * solde d'exécution cumulé : - 8 840.62 €
- * solde des restes à réaliser 0 €
- * Total du BESOIN DE FINANCEMENT : 8 840.62 €

Le Syndicat après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 3 Voix contre : 0], décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

- * couverture du besoin de financement de la section d'investissement : 8 840.62 €
- * affectation complémentaire en "réserves" : 0.€
- * reste sur excédent de fonctionnement à reporter au BP 2024 : 73 525.42 €

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
CHAPUZET Luc



Le Vice-Président,
RENAUDEAU Eric



ASA de la Chapelle Montabourlet
Mairie
24320 La Chapelle Montabourlet

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 29 Février 2024 à 10h00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	4
Présents	3
Représentés	0
Absents	1

Le Syndicat de l'A.S.A de la Chapelle Montabourlet s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Mr RENAUDEAU Eric

Mr Chapuzet Luc est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2024_S_3

Objet : Approbation du compte de gestion du receveur

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr Mr RENAUDEAU Eric Vice-Président, après s'être fait présenter le compte de gestion du Receveur,

CONSTATE que les écritures et résultats de l'exercice comptable sont conformes aux émissions de mandats et de titres de recettes effectués par l'ASA au cours du même exercice.

CONSTATE que les résultats sont identiques à ceux du Compte Administratif.

Le Syndicat après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, [Abstention :0 - Voix pour : 3 Voix contre : 0], décide de donner "quitus" de sa gestion pour l'exercice 2023 au Receveur de l'Association.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
CHAPUZET Luc

Le Président,
RENAUDEAU Eric

ASA de la Chapelle Montabourlet
Mairie
24320 La Chapelle Montabourlet

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 29 Février 2024 à 10h00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	4
Présents	3
Représentés	0
Absents	1

Le Syndicat de l'A.S.A de la Chapelle Montabourlet s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Mr RENAUDEAU Eric

Mr Chapuzet Luc est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2024_S_4

Objet : Vote du Budget Primitif 2024

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr Mr RENAUDEAU Eric, Vice-Président, se fait présenter le projet de Budget primitif 2024, Le président demande aux membres du syndicat de bien vouloir se prononcer chapitre par chapitre sur ce budget prévisionnel. Considérant que ce budget est à l'équilibre et que l'ensemble des dépenses et recettes est justifié,

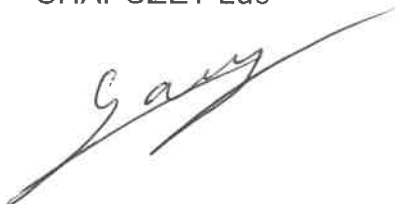
Le Syndicat après avoir en avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 3 Voix contre : 0], décide :

d'APPROUVER le budget primitif 2024

d'AUTORISER le président, en tant que de besoin, à effectuer à l'intérieur de chaque chapitre les virements de crédit qui s'avèreraient nécessaires.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
CHAPUZET Luc



Le Président,
RENAUDEAU Eric



ASA de la Chapelle Montabourlet
Mairie
24320 La Chapelle Montabourlet

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 29 Février 2024 à 10h00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	4
Présents	3
Représentés	0
Absents	1

Le Syndicat de l'A.S.A de la Chapelle Montabourlet s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Mr RENAUDEAU Eric

Mr Chapuzet Luc est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2024_S_5

Objet : Approbation du contrat de service avec l'ADHA24

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr Mr RENAUDEAU Eric Président, se fait présenter le projet contrat de service proposé par l'Association Départementale d'hydraulique Agricole (ADHA24) avec les différentes missions conventionnées et les bases tarifaires 2024.

Considérant que l'ASA ne dispose pas des ressources internes pour réaliser ces missions essentielles au fonctionnement de la structure.

Le Syndicat après avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 3 Voix contre : 0], décide :

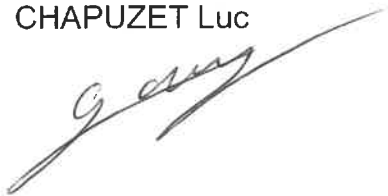
d'APPROUVER le contrat de service proposé par l'ADHA24

de DONNER pouvoir au président de signer les documents se rapportant à l'adhésion à l'ADHA24 et au contrat de service 2024.

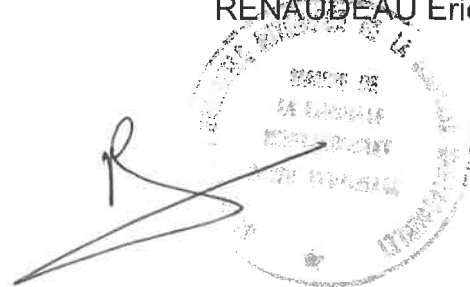
Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
CHAPUZET Luc



Le Vice-Président,
RENAUDEAU Eric



ASA de la Chapelle Montabourlet
Mairie
24320 La Chapelle Montabourlet

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 29 Février 2024 à 10h00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	4
Présents	3
Représentés	0
Absents	1

Le Syndicat de l'A.S.A de la Chapelle Montabourlet s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Mr RENAUDEAU Eric

Mr Chapuzet Luc est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2024_S_6

Objet : Approbation de la tarification 2024

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr RENAUDEAU Eric, Vice-Président, se fait présenter le dossier de gestion de l'année 2023 avec l'analyse des coûts de revient des charges fixes et des charges variables de fonctionnement.

Après analyse de ces éléments il est proposé de retenir la tarification suivante pour l'année 2024 :

- charges fixes : 150,00 € / module
75€ / module - appel en mai avec un délai de paiement au 30 juin
75€ / module - appel en juillet avec un délai de paiement au 30 Aout

- consommation : 0,15 € / m3 appel en novembre avec un délai de paiement au 31 décembre

Le Syndicat après avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 3 - Voix contre : 0], décide :

d'APPROUVER cette tarification pour l'année 2024

d'INFORMER les adhérents de l'ASA de cette tarification.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
CHAPUZET Luc

Le Vice-Président,
RENAUDEAU Eric

Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le et de l'envoi au service de tutelle. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours, dans les deux mois qui suivent la date d'affichage, au Tribunal Administratif de Bordeaux.

ASA de la Chapelle Montabourlet
Mairie
24320 La Chapelle Montabourlet

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT

Séance du 29 Février 2024 à 10h00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	4
Présents	3
Représentés	0
Absents	1

Le Syndicat de l'A.S.A de la Chapelle Montabourlet s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Mr RENAUDEAU Eric

Mr Chapuzet Luc est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2024_S_7

Objet : Approbation de la liste des souscriptions

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr RENAUDEAU Eric, Vice-Président, se fait présenter liste des souscriptions permettant d'établir le Rôle annuel, ainsi que les demandes de modifications reçues.
Aucune demande de modification n'a été faite.

Le Syndicat après avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 3 Voix contre : 0], décide d'approuver la liste des souscriptions suivante :

Usagers		Propriétaires		Souscription 1
CHAPUZET	LUC	CHAPUZET	JACQUES	12
CHAPUZET	BRUNO	CHAPUZET	JACQUES	13
CLEMENT	SIMONE	CLEMENT	SIMONE	2
EARL	DU DOMAINE FLEURI	PREVOST	ALAIN	20
EARL	DES 3 LOUPS	VALADE	PIERRE	40
EARL	RENAUDEAU	RENAUDEAU	JEAN CLAUDE	30
GAEC	Le Jardin de Goûts	BORDAS	RAYMOND	6
GAEC	Le Jardin de Goûts	BORDAS	CATHERINE	8
GIRAUD	PIERRE	GIRAUD	GILBERTE	30
LALIZOU	Thomas	AZARD	YVETTE	22
SCEA	de chez Lucias	REIX	Hugues	30

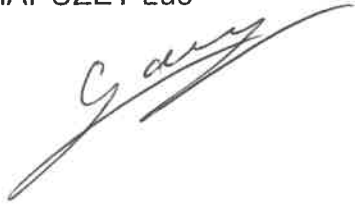
Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le et de l'envoi au service de tutelle. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours, dans les deux mois qui suivent la date d'affichage, au Tribunal Administratif de Bordeaux.

AR Prefecture

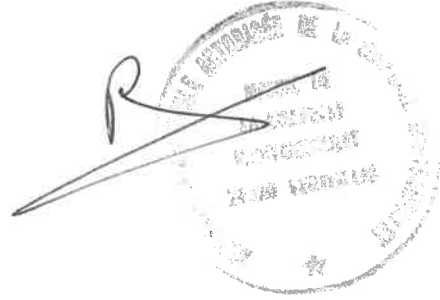
024-292400140-20240229-2024S007-DE
Reçu le 18/03/2024

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
CHAPUZET Luc





Le Président,
RENAUDEAU Eric



Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le et de l'envoi au service de tutelle. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours, dans les deux mois qui suivent la date d'affichage, au Tribunal Administratif de Bordeaux.

Liste d'émargement du syndicat

Date : 29/02/2024

<i>Nom</i>	<i>Fonction</i>	<i>Pouvoir</i>	<i>Signature</i>
MR CHAPUZET LUC BUISSON 24320 GOUTS-ROSSIGNOL	Secrétaire		
MR GIRAUD PIERRE PUYREMALE 24340 LÉGUILLAC-DE-CERCLES	Président		
MR REIX Hugues Chez Lucias 24320 GOUTS-ROSSIGNOL	Membre		
MR RENAUDEAU ERIC LES MAINES 24320 CHERVAL	Vice Président		